

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DEVARS Pascal après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr JUIIN François, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président
JUIIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de JUIN François, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 8 671.79 €
 - * résultat antérieur : 46 062.97€
 - * TOTAL A AFFECTER : 54 734.76 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : - 6 985.56€
 - * solde des restes à réaliser : 0 €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 6 985.56 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4. Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 6 929.97 €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 47 749.20 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr François JUIN, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUIN François

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUIN François, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2024

D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUIN François

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUIN François Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

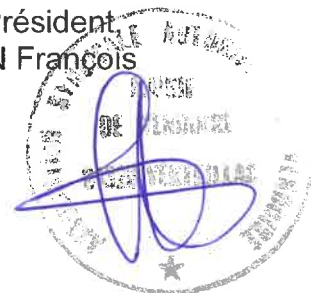
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr JUIN François Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 ainsi que le prévisionnel 2024 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- charges fixes : 170,00 €HT / souscription appel en Avril
- consommation : 0,12 € HT / m³ appel en Octobre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal

Le Président,
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr François JUIN Président, se fait présenter liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Monsieur HASCOET demande à avoir plus de droit d'eau.

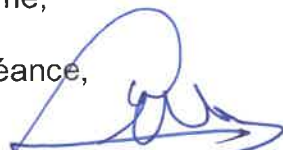
USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
DEVARS	PASCAL	DEVARS	PASCAL	15
EARL	JADEAUD STEPHANE	BROUSSE	CLAIRE	8
EARL	LES MARTINS	JUIN	François	25
EARL	PUY BRUN	SEGUY	DOMINIQUE	14
EARL	LES MARTINS	MONTAUZIER	FLORIMOND	0
EARL	JADEAUD STEPHANE	HIERS	Jacques	16
EARL	MOULIN MONDOT	LUCAS	Cyril	17.75
HASCOET	XAVIER	HASCOET	XAVIER	12.5
EARL	PUY BRUN	DUCONGE	NOEL	23.75
EARL	MOULIN MONDOT	MALLORANT	CHRISTINE	15
JUIN	BERNARD	JUIN	BERNARD	15

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide

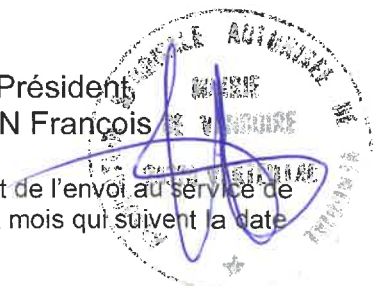
- D'APPROUVER la liste des souscriptions ci-dessus.
- DE NE PAS ACCEDER à la demande de Monsieur HASCOET car la ressource n'est pas disponible.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE VENDOIRE
Mairie
24320 VENDOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 8 mars 2024 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	4
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S.A de VENDOIRE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de François JUIN

M DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_8

Objet : travaux station

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr François JUIN Président, se fait présenter 2 devis pour des travaux à réaliser à la station. Le premier pour deux types de clapet, celui retenu est le clapet à boule pour un montant de 2 176 € HT ; Le second devis concerne le remplacement d'un démarreur ralentisseur. La société propose soit un variateur marque DANFOSS soit un de marque SERMES.

Madame DUSSAUD précise qu'autant les variateurs DANFOSS sont reconnus pour leur fiabilité dans les stations de pompage autant les variateurs SERMES n'ont pour le moment jamais été installés.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide

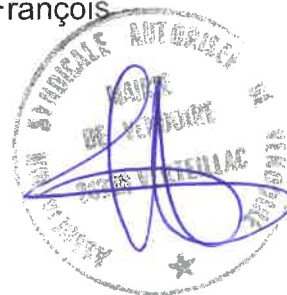
- D'APPROUVER le devis pour le clapet à boule
- D'APPROUVER le devis pour le variateur de marque SERMES.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal





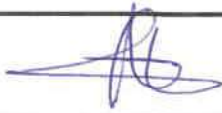
Le Président,
JUIN François



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date : ...08/03/2024.....

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR DEVARIS PASCAL LE REPAIRE 24320 CHAMPAGNE-ET-FONTAINE	Membre		
MR HASCOET Xavier Montsalut 24320 VENDOIRE	Membre		
MR JADEAUD STEPHANE LA NEULIE 24320 NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC	Membre		
MR JUIN François 5 Martin Pêcheur 24320 VENDOIRE	Président		
MR LUCAS CYRIL LE MOULIN MONDOT 24320 VENDOIRE	Membre		
MR SEGUY DENIS PUY BRUN 24320 NANTEUIL-AURIAC-DE-BOURZAC	Vice Président		